



# GESTION DE PARC D'OUTILS



## Formulaire d'autorisation bancaire récurrente (Canada)

Date \_\_\_\_\_

### Je certifie,

- que je suis signataire du compte indiqué ci-dessous ayant l'autorité d'accorder cette autorisation au nom de (Nom ou Nom du client) \_\_\_\_\_  
que le Client a conclu une entente de Gestion de parcs d'outils avec Hilti (Canada) Corporation. (« FMA »)
- que Hilti (Canada) Corporation et ses agents sont autorisés à engager des frais récurrents au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles sur le compte mentionné ci-dessous pour les frais variables associés au FMA par virement (ACH) ou par d'autres moyens de paiement électroniques pour le montant des frais mensuels totaux du FMA, qui seront retirés le 5ème jour de chaque mois, conformément aux termes du FMA, débitez le compte pour le montant des frais mensuels totaux du FMA.
- qu'en cas d'impayé ou de refus de paiement, j'accepte, outre le paiement de ces frais, que le compte soit débité d'un montant de 25,00 \$, plus les taxes applicables.
- qu'en cas d'ajout de produits supplémentaires à la FMA, j'accepte l'augmentation correspondante du montant de ma redevance mensuelle sans préavis.
- que cette autorisation de \_\_\_\_\_ (Nom, Titre et Raison sociale) demeure pleinement en vigueur et que l'autorité accordée par les présentes à Hilti, Inc. Demeure irrévocable jusqu'à ce que Hilti (Canada) Corporation reçoive un avis écrit de, et qu'elle ne libère pas le client de son obligation de paiement ni n'affecte autrement les conditions de la FMA.
- Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, moyennant un préavis écrit de 15 jours. Pour obtenir un modèle de formulaire d'annulation ou pour plus d'informations sur mon droit d'annuler une entente de DPA, je peux contacter mon institution financière ou visiter le site [www.payments.ca](http://www.payments.ca).
- Je dispose de certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente entente. Par exemple, j'ai le droit de recevoir un remboursement pour tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente Entente de prélèvement automatique. Pour obtenir plus d'informations sur mes droits de recours, je peux contacter mon institution financière ou visiter le site [www.payments.ca](http://www.payments.ca).

Nom du Client/Entreprise \_\_\_\_\_

### Débit direct

Numéro de transit \_\_\_\_\_

Numéro d'institution \_\_\_\_\_

Nom de la banque \_\_\_\_\_

Numéro du compte bancaire \_\_\_\_\_

### Signature autorisée

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_

Numéro de compte Hilti \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

*Veuillez noter ce qui suit : Vous continuerez de recevoir des factures pour vos dossiers.*

Tous les prélèvements seront effectués approximativement le 5ème jour du mois pour la facturation du mois en question.